

# PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis :

PC 92032 20 00018

En date du :

3, 0, 0, 1, 2, 0, 2, 1

Affichage en mairie :

Délivré par :

MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Bénéficiaire(s) :

SNC VINCI IMMOBILIER IDF

Nature des travaux :

Construction d'un immeuble de 32 logements collectifs en R+5 +  
attique et 35 places de stationnement sur 2 niveaux de sous-sol.

Architecte :

ATELIER HERBEZ ARCHITECTES

Surface de plancher autorisée :

1 810 m<sup>2</sup>

Hauteur de la/des construction(s) :

20,86 m

Surface des bâtiments à démolir :

347 m<sup>2</sup>

Superficie du terrain :

780 m<sup>2</sup>

Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R.600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 code de l'urbanisme).

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**